

# La biodiversité : bien commun de l'humanité en sursis

**Jean-Paul Chanteguet\***

avec la collaboration de Marguerite Culot\*\*

\* *Député de l'Indre*

\*\* *Conseillère parlementaire*


**L**es défenseurs de l'environnement sont des gens exaspérants. « *Sauvez les pandas* », implorent-ils. Mais pourquoi ? La première idée qui vient à l'esprit est que la disparition du panda, grand mangeur de bambou devant l'éternel, ne gênera pas grand monde. Elle pourrait même avoir des avantages : les forêts de bambou retrouveraient un certain éclat, le commerce illégal de la chasse disparaîtra et les militants pour la sauvegarde de la nature devront trouver autre chose à se mettre sous la dent.

D'un point de vue plus large, l'évolution est, par définition, changement. Quoi qu'il arrive, un mammifère comme le panda devrait subsister quelques millions d'années avant de s'éteindre – ou bien il évoluera et deviendra quelque chose d'autre. Des espèces disparaissent, remplacées par de nouvelles. La mort n'est, dit-on, qu'une façon pour la nature de nous amener à relativiser la vie. Quelle importance, dans ce cas, si c'est l'homme qui détruit, et non pas un processus naturel ?

En effet, en détruisant l'habitat montagneux du panda, l'homme est le principal responsable de l'extinction de l'espèce. Grand amateur de bambou, le panda vit uniquement dans des régions montagneuses de Chine. Or la forêt de bambou fond comme neige au soleil du fait notamment de la croissance démographique chinoise, de la collecte excessive de plantes médicinales et du braconnage. L'homme est en train de tuer l'équilibre de l'écosystème dans lequel il vit depuis des millénaires. En conséquence, le panda se retrouve aujourd'hui livré à lui-même et peine à survivre, sa population déclinant toujours un peu plus chaque année.

Les scientifiques sont formels : quand il y a destruction, la nature reprend vie à son rythme. Elle suit un calendrier qui lui est propre. Ceci étant, les experts ont constaté qu'une destruction rapide de grande ampleur (par exemple, disparition des forêts de





La biodiversité :  
bien commun  
de l'humanité  
en sursis

bambou, érosion de la diversité biologique qu'elles abritent et extinction des pandas) ralentit l'apparition d'espèces nouvelles... Raison pour laquelle les extinctions sont toujours suivies d'une période au cours de laquelle la flore et la faune restent pauvres !

Ce qui détermine le renouveau – ainsi que l'ont montré les scientifiques américains James Kirchner (université de Californie, Berkeley) et Anne Weil (université Duke, Caroline du Nord) à partir des fossiles des 530 derniers millions d'années –, c'est l'interdépendance des espèces. Ce message est sans appel : si nous détruisons les derniers pandas qui existent, nous ne reverrons plus jamais d'animal qui leur ressemble. Si les pandas sont détruits en même temps que la forêt où ils vivent, alors il faudra peut-être dix millions d'années pour que réapparaissent d'autres grands animaux.

Chaque fois qu'une espèce disparaît, l'écosystème qui l'abrite est un peu plus affaibli dans ses capacités à résister aux changements de l'environnement. Sauver le panda est un premier pas. Mais cela ne suffit pas : la conservation est avant tout une question d'écosystème et d'habitat. L'objectif de cette note est d'apporter un éclairage sur l'important rôle que tiennent la biodiversité et les écosystèmes dans nos vies. Nous ne prenons conscience que trop rarement de la finitude de la nature. Les ressources naturelles qu'elle met à notre disposition ne sont pas illimitées. En cette année internationale de la biodiversité, nous nous devons d'agir et de remettre la nature au centre de nos préoccupations. Nous devons apprendre à nous autolimiter, à réfléchir sur notre place dans le monde (relations nord-sud, relations homme-nature, relations intergénérationnelles) et à modifier nos comportements afin que nos enfants puissent profiter de ce que la nature nous offre depuis des centaines d'années.

Cette note définira d'abord le concept de biodiversité et fera le constat de l'urgence à laquelle nous sommes tous confrontés face à l'érosion préoccupante de la diversité biologique mondiale. Elle proposera enfin quelques pistes de réflexion quant aux initiatives à prendre en la matière.



La biodiversité :  
bien commun  
de l'humanité  
en sursis

## LA BIODIVERSITE EN QUELQUES MOTS

« *Diversity promotes stability* »  
(Wangari Maathai)

La biodiversité est définie comme « *la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes* » (définition de l'Union internationale pour la conservation de la nature).

La diversité biologique est la diversité de toutes les formes du vivant. Elle est habituellement subdivisée en trois niveaux :

- La diversité génétique. Elle se définit par la variabilité des gènes au sein d'une même espèce ou d'une population. Elle est donc caractérisée par la différence de deux individus d'une même espèce ou sous-espèce (diversité intraspécifique) ;
- La diversité spécifique correspond à la diversité des espèces (diversité interspécifique). Ainsi, chaque groupe défini peut alors être caractérisé par le nombre des espèces qui le composent (taxinomie). Cependant, pour caractériser le nombre de plan d'organisation anatomique, il est préférable d'employer le terme de disparité ;
- La diversité écosystémique, qui correspond à la diversité des écosystèmes présents sur la terre, des interactions des populations naturelles et de leurs environnements physiques.

A l'échelle de la planète, la majorité des espèces nous est encore inconnue, de même que leur rôle dans le fonctionnement des écosystèmes. Nous avons appris, au fur et à mesure que les scientifiques ont étudié le monde du vivant, que chaque espèce dépend, pour se développer et vivre, des services fournis par d'autres espèces. Il s'agit d'un type de coopération basée sur une survie mutuelle, qui renvoie à la notion d'« écosystème équilibré » et qui explique l'interdépendance vitale entre les espèces (quand une espèce de papillon disparaît, sa disparition peut entraîner à terme l'extinction d'une fleur, d'un oiseau ou d'un amphibien).

Une chose est cependant certaine : l'être humain est partie intégrante de la biodiversité au même titre que le requin, la grenouille ou la fougère. Il n'en a pas toujours conscience et tente depuis plus de 2000 ans de s'émanciper de la tutelle de la nature en la dominant, en la domestiquant et en l'exploitant autant que faire se peut. L'Homme n'a eu de cesse de transformer la nature en un stock de ressources au service



La biodiversité :  
bien commun  
de l'humanité  
en sursis

de la productivité et de la technique. Il a, au fil du temps, dérégulé ses rapports à la nature sans réfléchir au rôle qu'elle joue dans sa survie et sans se soucier de sa finitude.

### *Un traité international pour protéger la biodiversité*

Il est aujourd'hui avéré qu'au moins 40 % de l'économie mondiale dépend de la biodiversité et 80 % des besoins des populations pauvres sont couverts par les ressources biologiques. L'homme s'intéresse à la question de la diversité biologique depuis plus de trente ans. En juin 1992, le Sommet de la terre (organisé à Rio de Janeiro) a marqué l'entrée en force sur la scène internationale de préoccupations et de convoitises vis-à-vis de la diversité du monde vivant. Au travers de la Convention mondiale sur la biodiversité (CDB) signée dans ce cadre, tous les pays ont décidé de faire une priorité de la protection et restauration de la diversité du vivant, considérée comme une des ressources vitales du développement durable<sup>1</sup>.

Plus spécifiquement, notons que les objectifs de cette convention sont, selon son article 1<sup>er</sup>, outre la conservation de la diversité écologique, « *l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques* ». Leur atteinte passe par une série d'actions, notamment dans les domaines de la création de zones protégées, la remise en état de la restauration des écosystèmes dégradés et la sensibilisation/éducation des populations à l'importance de la diversité biologique et à la nécessité de la conserver.

### *Le soutien des écosystèmes à la vie humaine sur terre*


La biodiversité est importante et doit être protégée pour diverses raisons. Elle offre aux sociétés humaines une quantité de services auxquels on ne songe pas directement lorsque l'on parle de diversité biologique. Ces services, dits services écologiques ou écosystémiques (SE), sont les bénéfiques que les hommes peuvent tirer, directement ou indirectement, des écosystèmes pour assurer leur « bien-être », c'est-à-dire répondre à leurs besoins.

Ils se déclinent en quatre grands types de services locaux et globaux :

- Services de support qui maintiennent des conditions favorables à la vie sur terre tels que la photosynthèse, le cycle de l'eau, l'habitat, le cycle des aliments nutritifs, le cycle de l'azote, etc. ;
- Services d'approvisionnement tels que l'alimentation, les fibres textiles, l'eau, les ressources génétiques, les composés pharmaceutiques, etc. ;

---

1. La France ratifie cette convention en 1994.



La biodiversité :  
bien commun  
de l'humanité  
en sursis

- Services de régulation tels que la régulation de la qualité de l'air, du climat, de l'eau, de l'érosion, de la purification de l'eau et du traitement des déchets, de la régulation des maladies, des ravageurs, de la pollinisation et de la régulation des catastrophes naturelles ;
- Services culturels qui correspondent aux bénéfices non matériels obtenus des écosystèmes à travers l'enrichissement spirituel, le développement cognitif, la réflexion, les loisirs ou l'expérience esthétique (par exemple l'écotourisme en général, les sports nautiques, les balades en forêts, les valeurs spirituelles associées à certaines espèces ou sites sacrés, etc.).

Il s'agit d'un nombre considérable de services indispensables à notre survie que nous recevons gratuitement de la nature ! Le *Millennium Ecosystem Assessment (MEA)*, initiative onusienne visant à évaluer les écosystèmes et les services qu'ils nous rendent (rapport présenté en 2005) a recensé 24 services écosystémiques, dont quinze sont considérés comme dégradés ou utilisés de façon non durable, alors que seulement trois ont connu un renforcement au cours des cinquante dernières années, dont trois liés la production de nourriture : la culture, l'élevage et l'aquaculture. Cependant, ces activités ont un coût : la dégradation des autres services écosystémiques. Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun produit miracle de substitution à toutes les ressources naturelles et à tous les services écosystémiques que nous détruisons. L'Homme est dépendant de la nature. Les ressources naturelles et les écosystèmes qui les fournissent sont à la base de notre activité économique, de notre qualité de vie et de notre cohésion sociale. La façon dont nous organisons nos économies ne reconnaît pas suffisamment le lien de dépendance de cette relation. De nombreux types de politiques différentes peuvent affecter la résilience des écosystèmes, tant naturels que modifiés par l'homme. Des transports à l'énergie, en passant par l'agriculture et le bien-être culturel, les actions et politiques peuvent avoir de nombreuses conséquences involontaires. Comme l'a démontré l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire, l'impact des pressions accumulées sur les écosystèmes peut ne pas se faire sentir pendant de nombreuses années, jusqu'à ce que soit atteint un point de non-retour qui peut alors être suivi de rapides changements non linéaires.

Le développement humain a été façonné par l'environnement et cette interconnexion est également d'une grande importance au niveau social, culturel et esthétique.

Le rôle que joue la biodiversité dans la production du bien-être humain est irremplaçable. Nous le savons. Que faisons-nous dès lors pour la sauvegarder et continuer à jouir des services qu'elle nous offre ? Pas grand-chose pour le moment...



La biodiversité :  
bien commun  
de l'humanité  
en sursis

## CONSTAT

Dans son troisième rapport sur les perspectives mondiales de la biodiversité<sup>2</sup> rendu public le 10 mai 2010, les conclusions de la Convention sur la diversité biologique ne sont guère rassurantes : les systèmes naturels qui sont à la base du développement économique et humain de nos sociétés continuent de se dégrader à une vitesse jamais observée auparavant. La communauté internationale a échoué dans l'atteinte de l'objectif qu'elle s'était fixée de parvenir à une réduction significative du taux de perte de biodiversité d'ici à 2010, année internationale de la biodiversité.

Certes l'extinction des espèces est un phénomène normal : la planète a connu depuis sa naissance plusieurs crises (cinq exactement) de la biodiversité (l'extinction des dinosaures lors de la transition Crétacé-Tertiaire étant la plus connue). La crise que l'on connaît aujourd'hui diffère des autres en ce qu'elle a lieu à un rythme effréné, le taux d'extinction étant estimé à jusqu'à mille fois plus élevé que le taux historique connu à ce jour.

Selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), 50 % des espèces connues pourraient avoir disparu à la fin du siècle tandis que 75 % de la diversité génétique des plantes agricoles ont déjà été perdues, 30 % des réserves halieutiques ont disparu et 7,3 millions d'hectares de couverture forestière biodiverse disparaissent chaque année.

La France dispose d'une richesse exceptionnelle en espèces et habitats naturels, grâce notamment à la biodiversité remarquable de ses territoires d'outre-mer. Malgré une superficie relativement réduite à l'échelle de la planète (0,08 % de la surface totale terrestre), 3 450 plantes et 380 vertébrés y sont strictement endémiques soit plus que dans toute l'Europe continentale. Le milieu marin, vaste de plus de 10 millions de km<sup>2</sup>, comprend environ 10 % des récifs coralliens et lagons du monde. Les derniers chiffres de la liste rouge des espèces menacées en France illustrent tristement la crise actuelle de la biodiversité : une espèce d'oiseaux sur quatre, une espèce d'amphibiens et de reptiles sur cinq ou encore une espèce de mammifères sur dix risquent de disparaître en France métropolitaine tandis que l'outre-mer subit 49 des cent espèces considérées comme les plus envahissantes au monde. On recense soixante fois plus d'extinctions globales d'espèces dans ces territoires qu'en métropole. De nombreux habitats naturels sont maintenant réduits à quelques lambeaux qui subissent toujours de fortes menaces.

2. Convention sur la diversité biologique, *Perspectives mondiales de la diversité biologique* 3, mai 2010. Ce rapport s'appuie sur quelque 120 rapports nationaux présentés par les Parties à la Convention.



La biodiversité :  
bien commun  
de l'humanité  
en sursis

Les principales causes de disparition des espèces sont pour la plupart liées aux activités humaines.

La modification des habitats (36 % par destruction des espaces naturels et/ou leur transformation en espace agricole), la chasse (23 %) et les introductions d'espèces (39 %) en sont les principales causes. Les changements climatiques pourraient en outre entraîner la disparition de 15 à 37 % des espèces. La hausse démographique, le développement de nouvelles technologies et activités, la surexploitation des ressources, les pollutions chimiques aggravent d'autant la perte de la biodiversité. Celle-ci gagne inexorablement en intensité et pèse de plus en plus sur les écosystèmes.

La disparition accélérée du tissu vivant de la planète pèse évidemment sur les services écologiques dont nous dépendons tous. Selon les experts, 60 % des services écosystémiques seraient dégradés par l'homme. Ce déclin devrait encore s'accroître au cours des décennies à venir.

Le niveau d'une grande partie des bienfaits que nous retirons de l'environnement s'est effondré au cours des cinquante dernières années, à mesure que la biodiversité a connu un déclin spectaculaire à l'échelle de la planète.

Voici quelques exemples illustrés dans l'évaluation des écosystèmes pour le millénaire (2005) :

- Au cours des 300 dernières années, les forêts mondiales ont diminué d'environ 40 %. Elles ont complètement disparu dans 25 pays et 29 autres pays ont perdu plus de 90 % de leur couverture forestière. Le déclin se poursuit ;
- Depuis 1900, la planète a perdu environ 50 % de ses zones humides. Si cette perte s'est, dans une large mesure, produite dans les pays du Nord au cours des cinquante premières années du XX<sup>e</sup> siècle, on observe, depuis les années 1950, une pression croissante pour la conversion des zones humides tropicales et subtropicales en d'autres affectations des sols ;
- Quelque 30 % des récifs coralliens – qui présentent fréquemment des niveaux de biodiversité plus élevés que les forêts tropicales – ont été sérieusement endommagés par la pêche, la pollution, les maladies et le blanchiment des coraux ;
- 35 % des mangroves ont disparu au cours des deux dernières décennies. Certains pays en ont perdu jusqu'à 80 % en raison de la conversion à l'aquaculture, de la surexploitation et des tempêtes ;
- On estime que le taux d'extinction des espèces causé par l'homme (anthropogénique) est mille fois plus rapide que le taux d'extinction « naturel » habituel relevé dans l'histoire à long terme de la planète.



La biodiversité :  
bien commun  
de l'humanité  
en sursis

Selon les deux chercheurs américains James et Anne Weil, il faut attendre environ dix millions d'années après une crise pour que se produise une flambée d'apparition de familles et de genres nouveaux. Et donc pour que la nature retrouve un niveau de biodiversité équivalent. Au point que les biologistes en sont à supplier que l'on sauvegarde quelques « sanctuaires » pour éviter la disparition massive d'espèces endémiques. La préservation de 25 « points chauds » judicieusement choisis pourrait permettre de sauvegarder 44 % des plantes supérieures et 35 % des vertébrés qui peuplent la planète, estiment des écologues britanniques<sup>3</sup>.

La problématique de la biodiversité est complexe et elle ne mobilise malheureusement beaucoup ni le grand public ni les hommes politiques. Ces derniers semblent en effet ne pas avoir pris conscience des nombreuses dimensions de la perte de la biodiversité ou des liens existants entre cette perte de biodiversité, le changement climatique et le développement économique. Alors que la protection de la biodiversité peut aussi être une opportunité de développement économique (écotourisme, produits pharmaceutiques, etc.), la conservation est toujours perçue comme un coût et non un investissement, notamment parce que l'on ne prend en compte que les bénéfices/coûts privés quand il faut aussi intégrer les coûts publics.

### *Economie des écosystèmes et de la biodiversité (EEB)*

*« Ce qui ne se mesure pas ne peut se gérer »*

*(Pavan Sukhdev)*


Actuellement, nous n'avons pas connaissance de la valeur de la nature. Nous savons que celle-ci est une valeur importante au quotidien et que nous dépendons d'elle à bien des égards. Ceci étant, la façon dont nous organisons nos économies ne reconnaît pas suffisamment le lien de dépendance de cette relation.

N'apparaissant pas sur les marchés, elle échappe à toute forme de tarification et d'évaluation pécuniaire. Etant considérés à juste titre comme biens publics, la plupart des bienfaits que nous procurent les écosystèmes n'ont pas de prix.

Or cette absence de prix constitue une cause sous-jacente de la dégradation observée des écosystèmes et de la perte de la biodiversité. Ceci dit, il existe des solutions pour résoudre ce problème :

- Adoption de politiques récompensant la préservation de ces biens publics ;
- Recours à des « marchés de respect des obligations » qui attribuent une valeur

3. Norman Myers et Jennifer Kent, « Biodiversity hotspots for conservation priorities », *Nature*, 403, février 2000.



La biodiversité :  
bien commun  
de l'humanité  
en sursis

marchande à la fourniture ou à l'utilisation des services écologiques (exemple du mécanisme « paiement des services rendus » par les écosystèmes qui crée une demande afin de corriger les déséquilibres qui nuisent à la biodiversité et empêchent le développement durable)<sup>4</sup>.


Une autre cause est à trouver dans la manière de calculer la richesse des pays. L'indicateur phare est, comme au XVIII<sup>e</sup> siècle, le PIB qui, rappelons-le, ne prend nullement en compte de nombreux aspects essentiels de la richesse et du bien-être nationaux, tels que les changements qualitatifs en matière de santé, les changements dans le degré d'éducation, les modifications de la qualité et de la quantité des ressources naturelles, etc. Il paraît donc essentiel de créer une référence économique qui soit plus efficace que le PIB pour évaluer la performance des économies et la richesse des pays. Des tentatives ont été faites mais elles n'ont pas suffisamment rendu compte des limites et des règles propres à la nature et n'ont pas permis d'enrayer la consommation non durable des ressources naturelles. Chantal Jouanno s'est dit prête à lancer un Grenelle 3 centré sur la mise en place de nouveaux indicateurs de la performance économique et du progrès qui prennent en compte la finitude des ressources. Cet enthousiasme ô combien salutaire en ces temps de crise économique a été contrecarré par les propos terre-à-terre du président de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer, jugeant « déraisonnable » la proposition de la secrétaire d'Etat.

L'initiative onusienne appelée « *The Economics of Ecosystem and Biodiversity* » (TEBB) ou « *Initiative pour une économie verte* » en français, soutenue par l'UNEP<sup>5</sup> et dirigée par Pavan Sukhdev a pour objectifs de définir comment gérer notre sécurité écologique, de mesurer les écosystèmes et la biodiversité tant d'un point de vue scientifique qu'économique et de transmettre aux décideurs politiques les bonnes pratiques en la matière. Les gouvernements qui n'ont pas réussi à intégrer la biodiversité et ses enjeux dans leurs décisions politiques doivent absolument le faire au plus vite. Les recommandations incluses dans ce rapport et dans les autres rapports à venir<sup>6</sup> devraient les y aider. A l'instar de Nicholas Stern évaluant le poids financier du réchauffement climatique, l'équipe de la TEBB s'est penchée sur l'évaluation du bénéfice économique global de la diversité biologique et les coûts de la perte de cette diversité et a comparé les coûts de

4. Ces sujets seront développés ci-dessous.

5. Le projet, initié en 2007 par la Commission européenne et le ministère allemand de l'Environnement, est en effet organisé sous l'égide du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), tandis que le Centre Helmholtz pour la recherche environnementale (UFZ) à Leipzig coordonne le travail scientifique. Les travaux sont financés par la Commission européenne, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, ainsi que la Norvège et la Suède, nouvellement arrivées.

6. Un autre rapport ayant notamment pour objectif de définir une boîte à outils de politiques destinées aux décideurs et aux administrations devrait être rendu public à la mi-juillet lors d'une conférence organisée à Londres tandis que le rapport final sera présenté lors de la 10<sup>e</sup> conférence des Parties à la CDB à Nagoya en octobre prochain.



La biodiversité :  
bien commun  
de l'humanité  
en sursis

l'inaction avec les coûts d'une conservation efficace – une première mondiale en matière d'économie environnementale. La première partie de l'étude publiée à Bonn, en Allemagne, en mai 2008, a notamment permis de chiffrer le coût de l'inaction à 7 % du produit intérieur brut mondial à l'horizon 2050. On estime en effet à 315 000 milliards de dollars le coût engendré par la perte des services des écosystèmes. Et il ne faudrait pas moins de 250 milliards de dollars chaque année pour les restaurer.

L'équipe de chercheurs a publié, quelques semaines avant le Sommet de Copenhague, un rapport à destination des décideurs politiques sur le coût de l'inaction politique en matière de protection de la biodiversité contenant une évaluation des pertes de bien-être annuelles mondiales et régionales entraînées par la réduction de la biodiversité et le déclin des services rendus par les écosystèmes.<sup>7</sup> Ce rapport est intéressant à bien des égards. Il donne notamment une série de bonnes pratiques démontrant l'efficacité, en termes économiques notamment, des politiques visant à préserver la biodiversité. Il rappelle que l'octroi de seulement 1 % du PIB mondial à la préservation de la biodiversité jusqu'en 2030 permettrait d'améliorer de façon significative la qualité de l'eau, de l'air et de la santé humaine, mais aussi de garantir la progression vers des objectifs en matière de climat.

Le rapport onusien fait état d'un « *cauchemar d'océans* ». Il prévoit une disparition des poissons d'ici 2050 et partant, d'une cessation de l'ensemble des activités de pêche. Principal fléau à combattre : les subventions des gouvernements à des flottes toujours plus grosses pour des prises toujours plus maigres, et qui ne laissent pas le temps aux ressources de se reconstituer. Le rapport préconise la création d'aires marines préservées permettant aux poissons femelles d'atteindre la taille adulte, augmentant ainsi sensiblement leur fertilité. Il conseille aussi de revoir la taille des flottes de pêche pour favoriser des bateaux plus petits. Les solutions sont sous la main, mais pour qu'elles soient mises en œuvre efficacement la volonté politique et une économie ordonnée sont nécessaires.

### ***Biodiversité et changement climatique***

« *La lutte contre le changement climatique doit aller de pair avec le combat pour la biodiversité* » (Ban Ki Moon)

Si le changement climatique semble plus visible et est plus médiatisé que l'érosion de la biodiversité, la gravité de leurs effets n'en est pas moins du même ordre. Ceci étant,

7. <http://www.teebweb.org/LinkClick.aspx?fileticket=I4Y2nqqliCg%3d&tabid=924&language=en-US>



La biodiversité :  
bien commun  
de l'humanité  
en sursis

les problèmes environnementaux font de plus en plus l'objet d'un débat public, notamment aux yeux des politiques. Des conférences telles que celle de Johannesburg en 2002 ou celle de Bonn en 2008 ont contribué à une prise de conscience globale. Néanmoins, les engagements pris à Johannesburg en matière de biodiversité n'ont pas été remplis. La COP 15 (15<sup>e</sup> conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique – CCNUCC) a notamment rassemblé les dirigeants des pays du monde, les représentants du secteur privé et les ONG. Il a été question des initiatives à mettre en œuvre d'urgence pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences mais aussi pour lutter contre l'érosion de la biodiversité. Ces deux phénomènes dont l'accélération est d'origine anthropique sont inexorablement liés, profondément interdépendants.

La destruction du couvert végétal mondial augmente les émissions de gaz à effet de serre qui participe au changement climatique qui, lui-même, accélère l'érosion de la biodiversité et la destruction des services écosystémiques qu'elle nous rend ; ce qui a pour conséquence d'augmenter la pression sur les ressources naturelles se dégradant et accélérant le changement climatique. Il est évidemment possible d'enrayer cet effet boule de neige aux impacts terriblement négatifs pour l'Homme et son environnement : une réponse globale et un effort concerté de la part de toutes les nations et de toutes les franges de la société sont la condition *sine qua non* de l'atteinte de cet objectif.

## QUE FAIRE ?

Selon Hubert Reeves, « *il est désormais temps d'utiliser l'intelligence humaine de manière positive en prenant appui sur les aptitudes uniques de l'homme à la science, à l'art et à la compassion* ». Un revirement collectif est nécessaire à l'aune de la sixième phase d'extinction des espèces, ce qui est en jeu n'étant ni plus ni moins que la survie de l'humanité sur terre. La communauté internationale dans son ensemble, toutes les nations prises individuellement, chaque citoyen du monde doivent se sentir concernés et agir pour protéger la biodiversité, bien commun de l'humanité.

### *La politique française de protection de la biodiversité*

La France a reconnu l'importance de la biodiversité et la nécessité de la préserver à la fin du siècle dernier.



La biodiversité :  
bien commun  
de l'humanité  
en sursis

La France a adopté en 2006 sa Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Une dizaine de plans d'action (PA) sectoriels échelonnés dans le temps et pilotés par différents ministères ont été élaborés afin de faciliter sa mise en œuvre. Les bilans annuels successifs de la SNB réalisés par le comité français de l'UICN ont mis en exergue la nécessité d'impulser une politique plus déterminante, associant l'ensemble des acteurs (collectivités territoriales, entreprises, associations) ; ce qui requiert une volonté politique forte à tous les niveaux de pouvoir qui puissent prévoir des moyens humains et financiers conséquents à la réussite de la stratégie.

Le bilan de la SBN réalisé par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) et du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) rendu public le 10 mai 2010 reprend ces conclusions.

Le document met en exergue :

- l'excessive ambition de l'objectif affiché d'enrayer l'érosion de la biodiversité à échéance 2010 et l'inadéquation des moyens dédiés par rapport à cet objectif ;
- l'insuffisance du portage politique et du niveau hiérarchique des personnes en responsabilité, l'importance des retards pris dans la concrétisation des actions faute de moyens financiers et humains dédiés ;
- l'absence d'un cadre méthodologique et de gouvernance ;
- la connaissance lacunaire des enjeux et des bons leviers d'action ;
- la faible lisibilité pour le grand public du concept de biodiversité et le défaut d'une bonne communication sur le sujet ;
- la précarité de la coordination faute d'implication des autres ministères ;
- l'absence d'articulation entre la SNB et les autres politiques publiques (pareil constat vaut également pour les lois « Grenelle »<sup>8</sup>) et, de façon plus globale, l'absence d'une vision stratégique articulée ;
- le problème d'appropriation du vocabulaire, le manque de définitions et le problème de stabilité de la terminologie utilisée dans les textes législatifs et réglementaires ;
- le manque de hiérarchisation entre les diverses politiques en faveur de l'environnement (où devons-nous placer la SNB par rapport au G2 ? Par rapport à la SNDD ?) ;
- l'absence des collectivités locales sur un domaine où l'initiative locale apparaît comme incontournable ;
- la faiblesse de l'effort consenti en matière de recherche naturaliste mais aussi en matière de construction d'une approche interdisciplinaire pour comprendre le fonctionnement des écosystèmes ;
- la non implication des acteurs privés (et en conséquent, l'absence de partenariats public/privé ô combien indispensables pour financer des projets et mobiliser) et le manque de réflexion sur les outils économiques à développer pour rémunérer les services écologiques rendus par la biodiversité<sup>9</sup>.

8. Voir ci-dessous.

9. Pour plus d'information sur l'économie de la biodiversité, voir ci-dessous.



La biodiversité :  
bien commun  
de l'humanité  
en sursis

Il reste à espérer que le gouvernement prendra en considération ce bilan et veillera à nous présenter l'année prochaine une SNB renforcée.


Considérant l'urgence écologique à laquelle nous sommes tous confrontés, le gouvernement Sarkozy a lancé, dans la foulée de son élection et suite à son adhésion au Pacte écologique de Nicolas Hulot, le Grenelle de l'environnement. Il s'agissait d'une démarche novatrice pleine de bon sens qui consistait à associer toutes les parties prenantes ou presque et prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable. La France devait grâce à cette initiative prendre le virage d'une transition écologique de fond.

Peu de choses ont cependant bougé depuis la tenue du Grenelle de l'environnement. Du discours ambitieux prononcé en octobre 2007 par Nicolas Sarkozy lors de la remise des conclusions de l'événement, il ne reste plus grand chose. La « révolution » promise, à laquelle nous invitait le Président de la République, n'était qu'un leurre. Depuis lors, le Président a, à de nombreuses reprises, démontré que l'opportunisme politique de circonstance était sa marque de fabrique.

La loi Grenelle 1 a réaffirmé l'objectif de mettre en protection forte d'ici dix ans 2 % du territoire français. Actuellement, aucun indicateur de suivi n'a été défini. La mise en œuvre de cet article du G1 semble dès lors compromise.

Une autre mesure intéressante – qui était sortie des tables rondes du Grenelle de l'environnement et qui a été dévoyée depuis – est la création d'une Agence de la nature (« agence nationale d'expertise sur la biodiversité » telle que dénommée dans la loi G1). L'objectif était d'offrir aux acteurs de terrain un interlocuteur clairement identifié (un peu sur le modèle de l'ADEME pour les questions de l'énergie et du climat). Rien n'a été fait depuis l'entrée en vigueur de la loi pour créer un organisme chargé de remplir efficacement une telle fonction ! En effet, alors que l'engagement 78 du Grenelle prévoyait de créer une mission parlementaire en 2008 pour travailler sur la question, ce n'est qu'en février 2010 qu'a été lancée une mission non pas confiée à des parlementaires mais à deux inspecteurs généraux ! Pareille mesure ne répond pas du tout aux attentes initiales. Il est en outre fort à parier que l'agence nationale pour la biodiversité ne remplira pas, quand elle sera créée, le rôle souhaité...

La loi Grenelle 1 imposait également à l'Etat de prendre des initiatives visant à protéger les pollinisateurs. Alors que les acteurs de la filière apicole attendent depuis lors un geste du gouvernement en faveur de la protection des insectes pollinisateurs et



La biodiversité :  
bien commun  
de l'humanité  
en sursis

que les naturalistes continuent d'espérer que le « *syndrome d'effondrement des colonies* » que connaissent nos campagnes depuis quelques années va s'inverser, l'examen en séance du projet de loi Grenelle 2 a ruiné leurs illusions. L'amendement des Verts soutenus par les députés socialistes visant à interdire la mise sur le marché des insecticides dangereux pour les abeilles, comme le Cruiser, a en effet été refusé. Rappelons que les abeilles, dont l'existence précède l'homme et remonte à huit millions d'années, sont un chaînon essentiel de l'alimentation humaine. Un tiers de l'agriculture mondiale dépend directement de l'activité des abeilles butineuses. Sans elles, pas de pollinisation des fleurs, et sans pollinisation, pas de fruits ni de légumes. C'est à croire que la majorité n'en a pas conscience...

Alors que l'agriculture et la protection du patrimoine naturel vont de pair, notons que l'Etat s'était engagé, dans le Grenelle 1, à lancer un programme pluriannuel de recherche appliquée et de formation sur l'ensemble de l'agriculture, ainsi qu'un état des lieux de la santé agricole et un programme de surveillance épidémiologique. L'Etat est resté silencieux sur ce programme, préférant abonder dans le sens des agriculteurs en colère qu'il reçoit au fil des semaines... La majorité ne s'est en outre nullement engagée en faveur de la protection de la diversité biologique en adoptant une disposition visant à relever le seuil d'autorisation pour les porcheries de 750 truies à 1 000 places d'engraissement : au diable la lutte contre les algues vertes sur les plages bretonnes !

Sur la pêche, rien n'a changé... Certains pêcheurs commencent néanmoins à réfléchir à leur avenir et se lancent dans la certification durable de leurs pratiques (label « *marine stewardship council* » de WWF). Ils le font de manière volontaire sans que l'Etat ne les y encourage et sont donc trop peu nombreux à s'engager dans cette voie ! Nous attendons toujours le renforcement de la politique de gestion durable et concertée des ressources halieutiques françaises et espérons voir au plus vite l'écolabellisation promise par l'Etat, dès la fin 2009, dans l'article 34 du G1.

Enfin, nous émettons de sérieux doutes sur la mise en œuvre de la trame verte et bleue (TVB). Ces corridors écologiques, mesure phare du Grenelle en matière de biodiversité, ont notamment pour objectif de protéger la biodiversité ordinaire et favoriser la circulation des espèces entre les zones protégées. Si le texte Grenelle 2 reconnaît l'importance de cet instrument d'aménagement du territoire en l'enserrant dans un cadre national bien défini, il omet de donner des précisions sur son application ! La TVB ne s'est accompagnée d'aucun plan d'action. La loi ne définit aucun outil de mise en œuvre ou de financement. Partant, comment mettre en place la TVB sans renforcer les connaissances nécessaires à l'identification et à la gestion de la diversité biologique



La biodiversité :  
bien commun  
de l'humanité  
en sursis

des territoires concernés, sans garantir aux collectivités locales vertueuses que le respect de cette mesure ne leur sera pas préjudiciable par rapport aux autres moins regardantes à la protection de l'environnement ? L'article 24 du Grenelle 1 affirmait que « *L'Etat se fixe comme objectif la création, d'ici à 2012, d'une trame verte constituée, sur la base de données scientifiques, des espaces protégés en application du droit de l'environnement et des territoires assurant leur connexion et le fonctionnement global de la biodiversité, et d'une trame bleue, son équivalent pour les eaux de surfaces continentales et leurs écosystèmes associés. Les modalités de leur prise en compte par les documents d'urbanisme, les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les schémas d'infrastructures, la fiscalité locale et les concours financiers de l'Etat seront précisées à l'issue d'un audit qui aboutira avant fin 2009.* » Cet objectif n'a pas été tenu... tout comme celui de l'article 26. Ce dernier, qui revêtait une importance toute particulière pour les collectivités locales appelées à mettre en œuvre les corridors écologiques, avait pour objectif de porter la part de financement de l'Etat de 190 à 300 millions d'euros par an d'ici à 2013. Nul doute que cette promesse ne sera pas tenue vu le contexte budgétaire actuel et les discours du gouvernement annonçant des coupes claires dans les budgets de l'Etat.

A la lecture des quelque 200 dispositions du texte Grenelle 2 (boîte à outils du Grenelle 1 fixant les orientations de la France en matière de développement durable), il est aisé de constater que cette révolution ne verra pas le jour. Les amendements des députés socialistes qui auraient soutenu le changement soi-disant souhaité par le gouvernement n'ont pas été adoptés (financement de la TVB *via* l'introduction d'un critère d'éco-conditionnalité dans la DGF, interdiction des OGM dans les exploitations HVE, opposabilité des TVB aux documents d'urbanisme, réel renforcement de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, éducation au développement durable comme matière scolaire obligatoire, etc.).

Alors que l'année internationale de la biodiversité aurait pu être l'occasion de dynamiser les initiatives de l'Etat sur les questions de biodiversité, on ne pourra en fait s'attendre d'ici 2012 qu'à des politiques traditionnelles dites « *business as usual* » en matière de protection de la faune et de la flore ainsi qu'en matière de valorisation des services écosystémiques.

En fait, il y a bien une transition écologique en marche, celle des régions – et plus largement des collectivités territoriales –, plus silencieuse, moins médiatique, mais tout aussi transformatrice de nos vies. Les collectivités locales ont compris depuis longtemps qu'il ne fallait pas attendre l'initiative des Etats pour lutter contre le



La biodiversité :  
bien commun  
de l'humanité  
en sursis

réchauffement climatique et contre l'érosion de la biodiversité et pour construire une société durable. La COP 15 a été l'occasion d'acter la nécessité d'associer les différents échelons de gouvernance à la lutte contre le changement climatique. Les citoyens, en renouvelant leur confiance aux présidents de régions socialistes sortants, ont salué la transformation en cours s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Il est aisé de constater l'intérêt grandissant des citoyens pour le développement et plus spécifiquement pour la protection de la biodiversité.

Partant, la population attend des pouvoirs publics qu'ils s'engagent, comme elle, dans cette nouvelle voie. Si le gouvernement n'est pas à la hauteur des attentes, les collectivités locales ont pris note de l'engagement des citoyens et travaillent pour construire une nouvelle société, plus soucieuse de l'environnement et tendant au progrès social.

Les collectivités se sont engagées depuis des années pour la protection de la biodiversité : création de 160 réserves naturelles régionales et de 44 parcs naturels régionaux en métropole couvrant 12 % du territoire, mise en œuvre de politiques pour « les espaces naturels sensibles » dans 73 % des départements. Par ailleurs, des initiatives volontaires comme l'élaboration de stratégies régionales intégrant la création d'observatoires de la biodiversité ou la préservation de corridors écologiques témoignent de la sensibilisation et du volontarisme des élus.

L'effet de levier des collectivités locales, mis notamment en avant par le Comité 21 dans son étude *Contribution des collectivités à l'éducation au développement durable des citoyens*, se confirme.<sup>10</sup> Elles sont à l'origine de la majorité des initiatives, avec souvent un relais via des associations de proximité.

Nous ne pouvons donc que nous en réjouir et continuer à travailler dans ce sens dans les années à venir et au-delà. Si les régions ont pris conscience de l'importance de la protection de la biodiversité, l'État ne peut plus rester les bras croisés ! Le rapport du groupe de travail présidé par Bernard Chevassus-au-Louis<sup>11</sup> a d'ailleurs préconisé une action conséquente de la France du fait de :

- son statut de pays développé, pays dont les impacts environnementaux tant internes qu'externes particulièrement élevés continuent à s'accroître ;

10. [www.comite21.org/docs/education/etudeeducation-bd.pdf](http://www.comite21.org/docs/education/etudeeducation-bd.pdf)

11. Ce « rapport sur l'approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes » (avril 2009, [http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/economics/pdf/teeb\\_report\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/economics/pdf/teeb_report_fr.pdf)) fait émerger l'idée d'un coût de la maintenance de la biodiversité et non celle de définir un prix à la nature. Selon les rédacteurs de ce rapport, si c'est la maintenance des interactions entre les espèces qui prévaut, cela nous situe dans le structurel, ce qui nous permet d'envisager la pérennité des services écosystémiques.



La biodiversité :  
bien commun  
de l'humanité  
en sursis

- ses capacités d'influence, seule ou dans le cadre de l'Union européenne, pour inciter à la prise en compte de ces questions au niveau international (G20, ONU, OMS, etc.) ;
- sa position géographique dans des zones particulièrement biodiverses (en métropole ou dans les départements et collectivités d'outre-mer).

Il est plus que temps que le gouvernement prenne la mesure de l'enjeu auquel nous sommes confrontés. Nous sommes dans l'obligation de lui signaler...

### *Initiative européenne*

L'Union européenne s'est penchée à de nombreuses reprises ces dernières années sur la question de la biodiversité et a élaboré quantité de documents et stratégies visant à enrayer la diminution de la biodiversité et préserver les services écosystémiques.

La Commission a notamment proposé le 20 janvier dernier une perspective à long terme (2050) ainsi que quatre possibilités d'objectif intermédiaire (2020). Le moins ambitieux étant de « ralentir significativement le rythme de perte de biodiversité dans l'UE d'ici à 2020 » et le plus ambitieux d'« enrayer la perte de biodiversité d'ici à 2020, assurer le rétablissement des services écosystémiques dans la mesure du possible et renforcer la contribution de l'UE à la prévention de la perte de biodiversité ». Les Etats membres et le Parlement européen vont devoir prendre position d'ici la fin de l'année.

Rappelons également ces quelques initiatives, moteur de la politique européenne en faveur de la biodiversité :

- dans la politique communautaire de l'environnement : la stratégie et les plans d'action communautaires en faveur de la diversité biologique forment le cadre général de l'action en faveur de la biodiversité. Par ailleurs, les directives oiseaux sauvages et habitat créent le réseau « Natura 2000 » qui vise à protéger les habitats et les espèces. D'autres dispositions particulières visent la protection des espèces de faune et de flore sauvages ;
- dans les autres politiques internes de l'Union : la biodiversité est un facteur pris en compte dans les politiques agricole (réforme de la PAC en 2003, règlement de 2005 sur le développement rural), régionale (évaluation des incidences et évaluations stratégiques) et de la pêche (réforme de la politique commune de la pêche) ;
- dans la politique extérieure de l'Union : la Communauté et les Etats membres sont parties à plusieurs conventions internationales qui touchent la biodiversité.



La biodiversité :  
bien commun  
de l'humanité  
en sursis

Rappelons toutefois que la mise en œuvre de ces conventions doit être renforcée. La Commission relève notamment la nécessité d'augmenter la part de financement des projets de développement concernant la biodiversité et de maintenir les préoccupations relatives à la biodiversité dans l'assistance procurée aux pays tiers.<sup>12</sup>

### *Quelles solutions pour l'avenir ?*

Les rapports précédemment cités ont certes confirmé que l'érosion de la biodiversité s'accélère, mettant en péril les services écosystémiques indispensables à notre bien-être. Ils ont également mis en exergue les solutions déjà existantes pour enrayer cette perte de diversité biologique et ont proposé d'autres pistes à creuser.


Le rapport sur « les perspectives mondiales sur la diversité biologique 3 » indique que de nombreuses mesures ont été prises par les parties à la convention sur la diversité biologique pour tenter de remédier aux pressions qui pèsent sur la biodiversité et participent à la perte : prise de nouvelles mesures législatives en matière de biodiversité, mise sur pied de mécanismes d'évaluation de l'impact sur l'environnement, participation à des initiatives de gestion ou de coopération transfrontière, encouragement de la participation des communautés à la gestion durable des ressources naturelles, etc.

Voici quelques propositions qui ont retenu notre attention :

- *Création d'un Groupe intergouvernemental d'experts en biodiversité (IPBES)*

De nombreux experts soutenus par des personnalités politiques demandent la création d'un mécanisme de coordination mondial, représentatif des sciences de la biodiversité, afin d'éclairer les décisions qui seront prises par les dirigeants politiques, à l'instar de ce qui a été fait pour le réchauffement climatique avec le Groupe intergouvernemental sur l'évolution climatique (GIEC). Il est en effet indispensable de resserrer les liens entre la science et les décideurs de sorte à ce qu'ils puissent, en connaissance de cause, décider de politiques efficaces ! Pareille initiative aura, comme les travaux du GIEC l'ont démontré, une incidence sur la population. Les événements et autres réunions autour de la question du changement climatique organisés notamment pour médiatiser les études du GIEC ont largement contribué à sensibiliser la population mondiale sur les enjeux de la question climatique et ont permis aux politiques de s'emparer du sujet et d'agir autant que

12. Pour plus d'information : [http://europa.eu/legislation\\_summaries/environment/nature\\_and\\_biodiversity/index\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/environment/nature_and_biodiversity/index_fr.htm)



La biodiversité :  
bien commun  
de l'humanité  
en sursis

faire se peut pour y apporter une solution à l'échelle nationale, régionale et mondiale. L'Assemblée générale des Nations unies qui se réunira fin septembre 2010 à New York devrait officialiser la création de ce groupe d'experts.

- *Paiement pour services environnementaux (PSE)*

Les services fournis par les écosystèmes sont des fonctions écologiques qui, dans l'état actuel des connaissances, semblent être en mesure de soutenir ou protéger les activités humaines de production ou consommation ou d'affecter le bien-être général (définition du « *Dictionary of Environmental Economics* »<sup>13</sup>).

La majorité de ces services environnementaux présentent des externalités ou sont des biens publics. Comment responsabiliser le propriétaire (État ou particulier) et assurer leur conservation indispensable au bien-être de l'humanité dans son ensemble ?

C'est en s'appuyant sur le théorème de Coase que les PSE ont trouvé une base théorique. Ce dernier affirme que, dans un monde sans coûts de transaction, les droits de propriété sont la solution pour internaliser les externalités. Ce nouvel outil de conservation s'appuie donc sur les droits de propriété comme solution aux problèmes environnementaux, que ce soit dans les pays développés ou en développement.


Les PSE font ainsi intervenir le marché pour gérer les externalités négatives, qu'elles soient locales ou globales.

Les limites que présente le PSE peuvent se résumer en trois grandes catégories : l'efficacité environnementale et économique, l'équité et la légitimité. Cependant, la plus grande source de difficultés de ce type de programmes réside dans les conditions nécessaires qui sont souvent très contraignantes, surtout pour les pays en développement. On peut noter ainsi en tête de liste, un système de droit de propriété établi, un État fort en capacité de le faire respecter. Il est également nécessaire que les services écosystémiques soient convenablement mesurés, permettant ainsi une évaluation monétaire qui puisse être utilisée pour dédommager les propriétaires.

- Arrêt des subventions destinées à l'agriculture, l'industrie de la pêche, mais aussi au secteur de l'énergie ou encore de la mobilité, ayant des effets « pervers » sur la biodiversité, c'est-à-dire impactant la « soutenabilité » des ressources naturelles.

Ces subventions s'élèvent pourtant à près de mille milliards de dollars par an, soit 1 % du produit intérieur brut mondial. Outre la réforme des subventions agricoles et industrielles préjudiciables à l'environnement, l'équipe de Pavan Sukhdev préconise également la mise en place d'instruments de labellisation et de marché, une réglementation visant une véritable valorisation des biens et services relevant des

13. Anil Markandya, Renat Perelet, Pamela Mason, Tim Taylor, *Dictionary of Environmental Economics*, Earthscan, 2001.



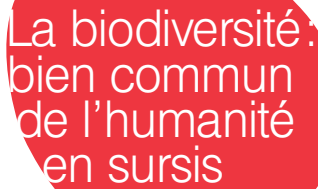
La biodiversité :  
bien commun  
de l'humanité  
en sursis

écosystèmes, une multiplication d'espaces protégés, un usage plus conséquent du principe pollueur-payeur, ainsi qu'un investissement poussé dans des infrastructures écologiques. « *Reconnaître et donner un prix aux services rendus par la nature à la société doit devenir une priorité pour les responsables politiques* », affirme Pavan Sukhdev. L'économiste estime ainsi qu'investir 45 milliards de dollars par an dans le développement de zones protégées sur terre et en mer permettrait d'assurer des bénéfices de l'ordre de 4 à 5 000 milliards de dollars par an après quelques dizaines d'années.

- Inscrire dans un traité international l'assurance que les bénéfices découlant de l'utilisation et de l'accès aux ressources génétiques ainsi qu'aux connaissances traditionnelles connexes – par exemple grâce au développement de nouveaux médicaments ou produits cosmétiques – soient partagés équitablement avec les pays et communautés qui ont fourni ces ressources (équité Nord-Sud).
- Planifier au niveau national une stratégie d'utilisation des sols, eaux continentales et ressources marines (pour les pays concernés) afin de réconcilier le développement économique et social avec la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques.
- Définir une communication, une éducation et une sensibilisation adaptées aux particularités locales permettant, autant que faire se peut, à chacun de prendre conscience de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'il peut prendre pour la protéger, y compris en modifiant ses modes de consommation et son comportement individuels. Rappelons ici les résultats de l'étude TNS-Sofres publiée le 22 mai 2010<sup>14</sup> lors de la journée mondiale de la biodiversité qui fait état du manque de connaissances des Français sur le sujet (79 % des Français déclarent avoir entendu parler de la biodiversité sans savoir ce dont il s'agit précisément !).
- Soutenir l'adaptation et favoriser un développement durable (socialement juste, protecteur de l'environnement et économiquement viable) dans les pays du Sud afin de réduire leur dépendance accrue aux ressources naturelles (et donc afin de réduire les pressions multiples exercées sur les écosystèmes locaux) et appuyer leur transition économique et écologique.

---

14. Etude « Les Français et la biodiversité », TNS-Sofres, 22 mai 2010.



La biodiversité :  
bien commun  
de l'humanité  
en sursis

## CONCLUSION

L'exploration du monde a permis de découvrir la richesse de la biodiversité planétaire. Mais la croissance économique basée sur la surexploitation des ressources naturelles et la destruction des plantes et forêts a permis à l'homme d'asseoir sa domination sur le règne végétal. Elle pourrait, à l'avenir, se retourner contre lui. L'empêcher de se soigner, se nourrir ou même tout simplement d'exister.

Le constat général est navrant : nous savons que la biodiversité est en danger et qu'en corollaire de son érosion incessante, se dégrade la qualité des services écosystémiques desquels nous dépendons tous. Pourtant, nous n'agissons pas ! Nous continuons à exercer de trop fortes pressions sur notre environnement.

Certes, de nombreuses mesures de soutien de la diversité biologique ont été prises ces dernières années et ont eu des résultats importants et mesurables à l'échelle des sites ou encore des espèces et des écosystèmes ciblés. Ceci nous suggère que si l'on dispose des ressources et de la volonté politique nécessaires, les outils qui permettent de réduire l'appauvrissement de la diversité écologique à une plus grande échelle existent. A nous d'amplifier le mouvement à l'échelle nationale en légiférant et en appliquant des mesures de protection de la biodiversité et de préservation des services écosystémiques, et à l'échelle mondiale en étant force de propositions lors des prochains rendez-vous internationaux.

La France doit dès aujourd'hui mobiliser davantage tous les acteurs et élaborer de nouveaux objectifs ambitieux et concrets, accompagnés des moyens financiers et des actions opérationnelles nécessaires pour enrayer la crise de disparition de la biodiversité. Il est temps d'agir !